

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 10 octobre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 octobre 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **12** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre – CERBINO BARBEROUX Sylvie – CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle – LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine –

Absents : FIORONI Stéphane

Pouvoirs de : Mme BELLEVILLE Patricia à Mme HAUBERT IMBERT Isabelle
M. BERARD Maxime à M. CHARPIOT François
Mme COURT Sylvie à M. GRANGAUD Sélim Thomas
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin
Mme FEUTIER Lucie à M. ARMANDIE Jean-Pierre
M. GARCIN Aurélien à Mme FEUILLASSIER Stéphanie

Secrétaire de séance : M. CHARPIOT François

OBJET : Bibliothèque : Partenariat avec la résidence Guil Ecrins

N°20231010-10

Rapporteur : Mme Cathy PICHET

Annexe : Convention de partenariat

Synthèse et exposé des motifs

Il est rappelé au conseil que la bibliothèque de Guillestre, service public, est ouverte à l'ensemble de la population du territoire, enfants et adultes. Elle se donne également pour mission d'accueillir dans le cadre d'un partenariat actif les personnes empêchées et notamment des personnes âgées. Il s'agit de permettre aux personnes âgées d'accéder à la culture et à la lecture publique.

Les principaux objectifs de ce partenariat avec la résidence « Guil Ecrins » sont de :

- Programmer des animations adaptées au sein de l'établissement par les agents formés de la bibliothèque,
- Sélectionner des ouvrages correspondants aux besoins et adaptés aux personnes âgées,

- Offrir une carte d'abonnement à la résidence pour les emprunts des résidents.

L'objet de cette convention est de fixer les engagements respectifs des deux parties et de préciser les modalités d'accueil à la bibliothèque et à la résidence.

Il est proposé au conseil de valider cette convention valable deux ans à compter du 01/11/2023.

Madame l'adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Guillestre de faciliter l'accès à la culture et notamment à la lecture et aux ouvrages de la bibliothèque aux résidents de la résidence « GUIL ECRINS » ;

VU les termes de la convention annexée à la présente ;

VU l'avis du bureau du 2 octobre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention sur ce partenariat annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 11 octobre 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : **17 OCT. 2023**

Publié le : **17 OCT. 2023**

